



## Païement congés payés nourrice

Par **pulumvaness**, le **01/04/2011** à **11:42**

Bonjour,

petit hic mais grosse différence financière ..

je paie chaque mois à ma nourrice les 10% de congés payés auxquels elle a droit arrivée à l'été lorsqu'elle prend ces 3 semaines consécutives je lui rémunère comme d'habitude (elle est mensualisée) ses heures et ses 10 % en +.

Mon conjoint me dit que cela veut dire que je la paie 2 fois + 1 pour ses congés ... et on se demande si c'est normal ?

est-ce que je ne devrais pas verser de salaire lors de ces congés ?

est-ce que je devrais pas lui verser ses 10 % mensuellement ?

est-ce que je fais est correct ?

merci

parce que c'est vrai que si je me suis trompée ça veut dire que je lui verse depuis 2 ans 350 euros/ans pour rien !!!!

Par **Marion2**, le **01/04/2011** à **11:56**

Dans la mesure où vous lui réglez ses congés payés tous les mois, vous n'avez pas à la payer lorsqu'elle prend des vacances.

Ou alors, vous ne lui versez plus ces 10% et vous la payez normalement pendant ses vacances.

Par **pulumvaness**, le **01/04/2011** à **12:56**

donc je lui paie bien un treizième mois sans le savoir ! super :o(  
et je suppose que je n ai aucun recours ?  
tant pis pour moi  
en tout cas merci Marion

Par **Marion2**, le **01/04/2011** à **13:31**

Essayez de voir la ou le responsable des Assistantes Maternelles et vous lui en parlez.